Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_004-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-004

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) – SOUTIEN A LA LIBYE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_004-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-004 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) – SOUTIEN A LA LIBYE

Rapporteur : Mme le Maire

La tempête Daniel a frappé le nord-est de la Libye le 12 septembre 2023. Cette tempête a été la plus dévastatrice que la Libye ait connue, faisant plusieurs milliers de victimes, de blessés et plus de 40 000 déplacés.

Pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, via son Centre de crise et de soutien, a mobilisé le Fonds d'ACtion Extérieur des COllectivités territoriales (FACECO). Ce fonds de concours permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de humanitaires à travers le monde.

Les dons versés à ce fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence à travers le déploiement depuis le 17 septembre 2023 en Libye d'un Hôpital de campagne de la Sécurité civile (ESCRIM) pouvant traiter environ 100 patients par jour.

Afin de venir en aide aux populations démunies libyennes, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 1 000€ au FACECO.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de1 000 € au Fonds d'ACtion Extérieur des COllectivités territoriales (FACECO).

Précise que cette dépense sera reprise dans le projet de décision modificative n°2, la présente délibération valant attribution.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre